

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

REVUE IVOIRIENNE DE PHILOSOPHIE ET DE SCIENCES HUMAINES



Volume X - Numéro 20A Décembre 2020 ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines

Directeur de Publication : Prof. Doh Ludovic FIÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 03 01 08 85

(+225) 03 47 11 75

(+225) 01 83 41 83

E-mail : administration@perspectivesphilosophiques.net

Site internet : <https://www.perspectivesphilosophiques.net>

ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Directeur de publication : **Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef : **Prof. N'dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef Adjoint : **Prof. Assouma BAMBA**, Professeur des Universités

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Aka Landry KOMÉANAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Antoine KOUAKOU, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA.
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. David Musa SORO, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Jean Gobert TANO, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. N'Dri Marcel KOUASSI, Professeur des Universités, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

Prof. Abou SANGARÉ, Professeur des Universités
Dr. Donisongui SORO, Maître de Conférences
Dr Alexis KOFFI KOFFI, Maître-Assistant
Dr. Kouma YOUSOUF, Maître de Conférences
Dr. Lucien BIAGNÉ, Maître de Conférences
Dr. Nicolas Kolotioloma YEO, Maître-Assistant
Secrétaire de rédaction : **Dr. Blé Sylvère KOUAHO**, Maître de Conférences
Trésorier : **Dr. Grégoire TRAORÉ**, Maître de Conférences
Responsable de la diffusion : **Prof. Antoine KOUAKOU**, Professeur des Universités

SOMMAIRE

1. La critique de Sénèque contre la vaine érudition, Koffi ALLADAKAN	1
2. Ontologie et politique chez Spinoza, Assanti Olivier KOUASSI et Koffi Azoumanan YAO	17
3. Continuité et discontinuité dans la monade leibnizienne, Mireille Alathe BODO	35
4. Le statut de la morale dans le communisme de Marx et Engels, Gbotta TAYORO	53
5. Les implications sociales de la révolution sexuelle revendiquée par Herbert Marcuse et Wilhelm Reich, Blédé SAKALOU	72
6. Dans l'univers de l'analyse pragmatique du langage, Franck Viviane BEUGRÉ	91
7. Féminité, une identité à redéfinir, Djakaridja KONATÉ	106
8. Ethnies et pratiques constitutionnelles chez les akan matrilinéaires (Le cas des Nzima), Diamoi Joachim AGBROFFI	125
9. Facteurs explicatifs de l'inappétence intellectuelle des apprenants du Collège Saint Augustin de Cotonou, Guillaume Abiodoun CHOGOLOU ODOUWO, Serge Arnel ATTENOUKON, Florentine AKOUÉTÉ-HOUNSINOUE	155
10. Ethnicisation et désethnicisation du débat politique en Côte d'Ivoire, Frederic Kouassi Touffouo PIRA	182
11. L'écriture engagée dans <i>Tout grand vent est un ouragan</i> de Charles Nokan : pour une analyse stylistique et rhétorique des passions, Ernest AKPANGNI	203
12. Pratiques autobiographiques dans <i>La Mémoire amputée</i> de Werewere Liking: une stratégie de subversion générique, Kouamé Jean-François EHOUMAN	223

LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décroisement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décroisement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des

Perspectives Philosophiques n°020A, Quatrième trimestre 2020

préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

Perspectives Philosophiques est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

Le comité de rédaction

DANS L'UNIVERS DE L'ANALYSE PRAGMATIQUE DU LANGAGE

Franck Viviane BEUGRÉ

Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (Côte d'Ivoire)

vbeugr@yahoo.fr

Résumé :

Le présent Article « *Dans l'univers de l'analyse pragmatique du langage* » est une contribution à la découverte, ou du moins à la compréhension, de l'étude pragmatique du langage. Il retrace les pensées de trois grands philosophes qui ont vu en la pragmatique le domaine d'étude linguistique dans lequel se révèle le sens réel du langage. Concernant ces philosophes, il s'agit de Ludwig Wittgenstein, John Langshaw Austin et John Searle. Les théories d'acte de langage et de jeux de langage développées par ces auteurs permettent de comprendre que l'étude pragmatique du langage n'aurait jamais dû passer aussi longtemps sous silence. Elle met en lumière des concepts comme ceux d'acte de langage, d'usage de contexte et d'intention ; des concepts qui ont, depuis longtemps, été négligés par les philosophes du langage et qui pourtant ont un lien étroit avec la question du sens des énoncés. La pragmatique est tout aussi importante que la sémantique, cette autre dimension du langage qui fait de la question de la vérité le sens ultime du langage.

Mots clés : Acte de langage, Contexte, Intention, Sens, Usage.

Abstract:

This article « *In universe of pragmatic language analysis* » is a contribution to the discovery, or a least to the understanding, of the pragmatic study of language. It retraces the thoughts of three great philosophers who saw in pragmatics the area of linguistic study in which the real meaning of language is revealed. Concerning these philosophers, they are Ludwig Wittgenstein, John Langshaw Austin and John Rogers Searle. The theories of language act and language games developed by these authors allow us to understand that the pragmatic study of language should never have been kept silent for so long. They shed light on concepts such as the act of language, the use of context and intention, concepts that have long been neglected by philosophers of language

and which nevertheless have a close link with the question of the meaning of language. Pragmatics are just as important as semantics, this other dimension of language that makes the question of truth the ultimate meaning of language.

Keywords : Act of language, Context, Intention, Meaning, Use.

Introduction

La philosophie du langage est une discipline philosophique dont l'étude porte principalement sur le langage. Si certains philosophes se sont donnés pour tâche d'élucider les questions traditionnelles à savoir celles portant sur l'existence, la réalité, la connaissance, le bien etc. d'autres par contre ont jugé nécessaire de réfléchir sur le langage. Le choix de la réflexion sur le langage pour ces philosophes s'explique par le fait qu'une analyse du langage, autrement dit une étude sur le langage, pourrait contribuer à la solution ou au moins à l'éclaircissement de ces questions traditionnelles. Il y a donc un enjeu capital en cette étude et celui-ci ne concerne rien d'autre que la connaissance. Par le langage, il est possible d'accéder à la connaissance, celle-là même que vise la philosophie. Toutefois, pour y parvenir il faudra purifier le langage, le débarrasser des imperfections qu'il recèle. Tel est le point de vue de G. Frege (1971, p. 69) qui estime que le langage naturel est inapte à l'expression des connaissances particulièrement celles des mathématiques. Pour lui, ce dont on a besoin c'est d'un langage artificiel, logiquement parfait où chaque signe renvoie à un objet bien précis de la réalité car, seul celui-ci peut résoudre les problèmes d'ambiguïtés, de sens et d'erreur. La quête d'un langage formel, un langage débarrassé des scories du langage ordinaire tel qu'envisagé par Frege marque le point de départ d'une tradition de type analytique. Frege sera soutenu par plusieurs penseurs notamment Bertrand Russell, Ludwig Wittgenstein et les positivistes logiques du Cercle de Vienne. La thèse que défendent ces philosophes dont le courant de pensée est de type philosophico-scientifique est que, un énoncé n'a de sens que lorsqu'il possède un contenu factuel, c'est-à-dire, lorsque l'énoncé dépeint un état de choses. Leur point de vue est motivé par la quête du savoir. Le savoir, la connaissance ne s'acquiert que par l'expérience, le réel. Pour connaître, pour s'instruire, ainsi que l'estiment ces philosophes, il faut avoir accès au réel et cela par le

biais du langage. Les énoncés qui figurent dans le répertoire de ces philosophes ne sont constitués que d'énoncés susceptibles de vérité ou de fausseté. Les énoncés qui ne tombent pas sous le coup de la vérité ou de la fausseté ne sont pas pris en compte chez les philosophes logiciens. Ils sont dits dépourvus de sens. Il s'opère donc une classification au sein des énoncés : les énoncés vrais ou faux et pourvus de sens et les énoncés ni vrais ni faux et dépourvus de sens. Mais cette classification est-elle fondée ? Est-ce parce qu'un énoncé ne relève pas de l'expérience sensible qu'il ne traduit rien qui soit sensé ? Devons-nous aussi comprendre que tout énoncé pourvu de sens n'a de fonction que représentative ?

Pour ces questions, l'on retrouve quelques éléments de réponses dans les travaux de Ludwig Wittgenstein, de John Langshaw Austin et de John Rogers Searle. Les différentes analyses menées par ces auteurs permettent de découvrir un autre domaine d'étude de la philosophie du langage, domaine qui depuis la première moitié du XXe siècle avait été délaissé par les philosophes logiciens. Il s'agit de la Pragmatique. Nous commencerons l'exposition de cette étude nouvelle par la théorie des actes de langage d'Austin. Nous aborderons ensuite celle de Searle puis nous terminerons par celle de Wittgenstein.

1. La théorie des actes de langage d'Austin

Austin (1911-1960) est l'initiateur de la théorie dite des actes de langage. C'est en 1955 à Havard lors des conférences dénommées *William James Lectures* qu'il élabore pour la première fois la théorie des actes de langage. Celle-ci se présente en une série de douze conférences publiées sous le titre *How to do things with words* (1962) pour la version anglaise et *Quand dire, c'est faire* (1970) pour la version française. L'élaboration de la théorie des actes de langage par Austin lui vient de son refus de la conception logiciste selon laquelle seules les affirmations vraies ou fausses constituent des énoncés doués de sens. Pour Austin, les philosophes se méprennent en posant une telle conception. Il existe, selon lui, des énoncés qui ne dépeignent pas des états de choses, qui ne sont ni vrais ni faux, mais qui ne sont pas pour autant

dépourvus de sens. Ces énoncés selon J. L. Austin (1970, p. 41) concerne ceux du genre ci-dessous :

- 1) « Oui « je le veux » c'est-à-dire, je prends cette femme comme épouse légitime » ce « oui » étant prononcé au cours de la cérémonie du mariage.
- 2) « Je baptise ce bateau le Queen Elizabeth. » (Comme on dit lorsqu'on brise une bouteille contre la coque.)
- 3) « Je donne et lègue ma montre à mon frère Paul. » comme on peut lire dans un testament.
- 4) « Je parie six pence qu'il pleuvra demain. ».

Ces énoncés contiennent des mots dont le but consiste non pas à décrire des états de choses mais à faire montre des circonstances dans lesquelles l'affirmation est faite ou la façon dont il faut la prendre. Dans ces cas, ils n'assurent pas une fonction descriptive. Ils peuvent avoir pour but soit, de dire ce que l'on ressent à la vue des choses, soit pour exprimer des intentions, ou même pour susciter des effets sur autrui. Leur particularité tient au fait qu'ils servent à accomplir des actions. Pour Austin, près des énoncés descriptifs et pourvus de sens se trouvent également des énoncés appartenant au registre de l'action. Il nomme cette classe d'énoncés « performatif » puis les oppose aux « constatifs » (les énoncés descriptifs).

1.1. La distinction constatifs / performatifs

Le type d'énoncés que l'on retrouve dans la catégorie des énoncés constatifs se présente généralement comme suit J. L. Austin (1962, p. 275) :

- 1) Les enfants de jean sont chauves.
- 2) Le chat est sur le tapis.
- 3) Tous les invités sont français.

Comme nous pouvons le constater, ces énoncés se rapportent à des faits vérifiables. En ce sens, seule l'observation, la confrontation de l'énoncé avec la réalité permet de dire si oui ou non l'état de choses exprimé est réel ou non. C'est ainsi que l'énoncé acquiert une valeur de vérité vraie ou fausse. Les énoncés performatifs sont différents. Ils se caractérisent par le fait que leur production est ou fait partie de l'accomplissement d'une action qui ne serait pas normalement décrite comme l'action de dire quelque chose J.L Austin (1970, p. 41). Produire l'énonciation « Je baptise ce bateau le Queen Elizabeth », ce n'est

pas dire que je baptise le bateau, je le baptise réellement. Et cela implique selon Austin que d'autres conditions sont réalisées. Il faut par exemple que je sois la personne indiquée pour le baptême, il faut qu'au moment de la profération des paroles, la bouteille de champagne soit brisée sur la coque du bateau. Lorsque toutes ces conditions sont remplies, il se dit de l'acte qu'il a été accompli avec succès ou qu'il est réussi. Dans le cas contraire l'acte est un échec. On ne dit pas qu'il est faux mais plutôt qu'il est défectueux.

Si les énoncés constatifs sont vrais ou faux en raison du fait qu'ils décrivent des états de choses, les performatifs, eux, sont heureux ou malheureux en ce sens qu'ils constituent l'accomplissement d'une action. Tel fut le premier critère donné par Austin pour distinguer les deux catégories d'énoncés. Mais dans le cours de ses recherches, Austin sera conduit à rechercher un autre critère de distinction entre l'énoncé constatif et l'énoncé performatif. La raison de ce fait est que les constatifs ne sont pas exempt de la question de bonheur et de malheur que l'on croyait propre aux performatifs, tout comme les énoncés constatifs ne sont, aussi, pas exempt de la question de vérité et de fausseté propre aux constatifs. En d'autres termes, la vérité ou fausseté qui caractérise les constatifs, peut toucher les performatifs, tout comme le bonheur ou malheur qui caractérise les performatifs peut aussi atteindre les constatifs.

Le nouveau critère est d'ordre grammatical. Austin présente la première personne du présent de l'indicatif, voix active comme le critère permettant de reconnaître un énoncé qui accomplit une action (énoncés performatifs). Exemples (se référer aux exemples d'énoncés performatifs ci-dessus). Tous les énoncés se présentant sous cette forme grammaticale sont dits performatifs vu que le « je » qui effectue l'action entre en scène. Cependant à bien regarder, il y a des énoncés qui ne se présentent pas sous cette forme grammaticale mais qui constituent également des énoncés performatifs. Il y a des actions que l'on accomplit en produisant des énonciations telles que celles-ci J. L. Austin, (1970, p. 83) :

- 1) Tournez à droite !
- 2) Vous pouvez partir.
- 3) Vous étiez hors-jeu.

La première énonciation peut être prononcé en lieu et place de « Je vous ordonne de tourner à droite », la seconde peut être prononcé en lieu et place de « Je vous conseille ou recommande de partir ». La troisième, elle, peut être prononcé en lieu et place de « Je déclare que vous êtes hors-jeu. ». Employer les phrases décrites en 1, 2 et 3 dans les contextes tels que décrits, c'est accomplir respectivement les actes suivants : « ordonner », « conseiller » et « déclarer ». Ces phrases, bien que n'étant pas construites à la première personne du présent de l'indicatif, constituent des cas de performatifs au sens plein du terme vu qu'en les employant le locuteur manifeste l'intention de donner un ordre à son interlocuteur, de conseiller celui-ci et aussi de lui faire une déclaration. Ce type d'énoncé conduit Austin à opérer une répartition au sein des énoncés performatifs. Il s'agit de la distinction performatif primaire / performatif explicite.

1.1.1. Les performatifs primaires

Les performatifs primaires représentent chez Austin des énoncés dont la valeur de l'énoncé est imprécise. Ce sont des énoncés primitifs, c'est-à-dire des énoncés que l'on pouvait retrouver à un stade non encore évolué du langage. « *Dans les langages primitifs on ne distinguait pas encore clairement les diverses actions que nous étions susceptibles d'accomplir de celles que nous accomplissons effectivement.* » (J. L. Austin, 1970, p. 92). « Taureau ! » « Tonnerre ! » en constituent quelque part des exemples. Lorsque le contexte de l'énonciation n'est pas explicité on ne peut savoir avec précision la valeur réelle de l'énonciation. Par leur expression, doit-on entendre un avertissement, une information ou une prédiction ? Les performatifs primaires n'explicitent pas la valeur de l'énonciation et ce faisant le sens de l'énonciation n'est pas rendu clair. On comprend ici que les mots seuls parfois ne servent pas à identifier le vouloir-dire du locuteur.

1.1.2. Les performatifs explicites

Les performatifs explicites sont tout le contraire des performatifs primaires. Ils sont effectués en explicitant la nature de l'acte que le locuteur manifeste d'accomplir lors de l'énonciation de la phrase. En d'autres termes, l'acte de langage accompli par le locuteur au moment de l'énonciation de la

phrase se trouve mentionné dans la phrase. Il n'y a pas à aller sous d'autres cieux pour en comprendre le sens. Le sens des performatifs explicites est clair, précis sans équivoque et ambiguïté. Les énoncés « Je t'ordonne de tourner à droite. », « Je te conseille de partir. », « Je vous déclare hors-jeu. », représentent des exemples de performatifs explicites. Les verbes ordonner, conseiller et déclarer qu'ils contiennent constituent des verbes performatifs. Leur usage dans ces phrases met en lumière la valeur réelle de chacune de ces énonciations. On dit dans ce cas que le locuteur accomplit les actes d'ordonner, de conseiller, de déclarer.

La distinction ainsi établie entre les performatifs primaires et les performatifs explicites conduit Austin à renoncer à sa distinction initiale entre énoncés constatifs et énoncés performatifs dans la mesure où il voit une difficulté à faire la distinction entre un performatif primaire et un énoncé constatif. Les énoncés constatifs lui semblent être des énoncés performatifs en ce sens qu'en les explicitant à travers des performatifs explicites (verbes performatifs) ils se présentent comme des performatifs à part entière. Austin conclut donc que tous les énoncés servent à accomplir des actions. Il n'existe pas des énoncés qui servent à dire uniquement, et des énoncés qui servent à accomplir uniquement des actions. Tout dire est un faire mais des faire de nature différente. On assiste ainsi à l'introduction de la distinction locution-illocution-perlocution, l'un des points essentiels de la théorie d'Austin.

1.2. La distinction locution-illocution

La distinction locution-illocution-perlocution constitue chez Austin les trois types d'actes distincts que tout locuteur accomplit lors de l'énonciation d'une phrase. Ils sont accomplis simultanément, ce qui signifie que lorsque nous usons de la parole, nous accomplissons trois sortes d'actes à la fois. Ces actes peuvent être aussi appelés actes locutoires, actes illocutoires et actes perlocutoires. Pour les donner à comprendre, Austin les distingue entre eux. Le premier couple : locution-illocution puis le second, illocution-perlocution.

1.2.1. Locution-illocution

La locution consiste en l'acte de simplement dire et comprend à lui seul trois sous autres actes qui sont l'acte phonétique, l'acte phatique puis l'acte rhétique. L'acte phonétique consiste à accomplir certains sons. C'est un type d'acte, ainsi que l'indique D. Laurier (1980, p.98-99), que certains animaux (perroquet, chien) sont capables d'accomplir. L'acte phatique, lui, consiste à accomplir des mots grammaticalement articulés. C'est un type d'acte qu'aucun animal n'est capable d'accomplir et que quelqu'un pourrait accomplir sans comprendre le sens des paroles qu'il prononce. Quant à l'acte rhétique, il consiste à employer certaines expressions dans un certain sens et avec une certaine référence. C'est un type d'acte qu'un locuteur accomplit tout en sachant le sens. Le discours direct dans le discours sert à rapporter l'acte phatique. Tandis que le discours indirect sert à rapporter l'acte rhétique. Ainsi, « il a dit : Le chat est sur le tapis. » décrit un acte phatique pendant que « Il a dit que le chat était sur le tapis décrit un acte rhétique ». L'accomplissement d'un acte rhétique se fait par la connaissance du sens de la phrase et, son énonciation également en tant qu'elle a, non pas un sens mais, ce sens. Identifier un acte phatique et un acte rhétique, c'est savoir faire la différence entre le discours direct et indirect. Dans le discours indirect l'on attache aux expressions leur sens propre. Accomplir un acte phatique, ce n'est pas accomplir un acte rhétique. L'inverse est pourtant vrai. L'acte rhétique comprend donc l'acte phonétique et l'acte phatique. Austin l'identifie pour ce fait à l'acte locutoire. La réalisation d'un acte rhétique est aussi la réalisation d'un acte locutoire. Mais un acte locutoire n'est pas un acte illocutoire. L'acte illocutoire est distinct de l'acte locutoire en ce que l'acte illocutoire n'est pas l'acte de simplement dire, mais le fait de dire avec une certaine manière qu'on appelle force ou valeur illocutoire. Illustrons avec J.L. Austin (1970, p. 114)

(E.1) Acte (A)-locutoire

Il m'a dit « tire sur elle », voulant dire par « tire » tire, et se référant par elle à elle.

Acte (B)- illocutoire

Il me pressa (ou me conseilla ou m'ordonna etc.) de tirer sur elle.

De façon plus précise l'acte illocutoire constitue l'intention de communication du locuteur.

1.2.2. Illocution-perlocution

L'acte illocutoire et l'acte perlocutoire constituent tout deux des types d'actes dont le but consiste à susciter des effets chez l'auditeur. Cependant, l'effet recherché est différent de part et d'autre. L'effet recherché dans l'acte illocutoire consiste, pour le locuteur, à emmener l'auditeur à comprendre ce qui est dit. Tandis que l'effet se situant au niveau perlocutoire est une pure conséquence des propos proférés par le locuteur. L'acte perlocutoire est un acte provoqué par le fait de dire quelque chose. Afin de montrer ce dont il est question, Austin (1970, p. 114) rajoute à l'exemple précédent deux autres actes : l'Acte (Ca) et l'Acte (Cb). On obtient ainsi ce qui suit :

(E.1) Acte (A)-locutoire

Il m'a dit « tire sur elle », voulant dire par « tire » tire, et se référant par elle à elle.

Acte (B)- illocutoire

Il me pressa (ou me conseilla ou m'ordonna etc.) de tirer sur elle.

Acte (C.a) -perlocutoire

Il me persuada de tirer sur elle.

Acte (C.b)-perlocutoire

Il parvint à me faire (ou me fit, etc.) tirer sur elle.

L'acte (C.a) et l'acte (C.b) représentent tous deux des actes perlocutoires. Par le fait de dire quelque chose, il peut arriver qu'on modifie, parfois, sans le vouloir, le comportement de l'auditoire. L'effet attaché ici à l'acte perlocutoire fait de cet acte, un acte non conventionnel contrairement à l'acte illocutoire qui, lui, est conventionnel. Cela dit, l'acte illocutoire contrairement à l'acte perlocutoire peut être exprimé à travers des marques linguistiques. Par exemple, si on peut dissuader quelqu'un d'effectuer un voyage en lui donnant des arguments convainquant, on ne pourra cependant le faire au moyen d'un performatif explicite à savoir: « Je te dissuade de voyager ».

De ces divers actes ainsi distingués, Austin mettra plus l'accent sur l'acte illocutionnaire car, il estime que c'est dans l'acte illocutoire que se perçoit le mieux le faire de la parole. Il conclut sa théorie par une classification des valeurs illocutoires à savoir: les verdictifs, les exercitifs, les promissifs, les comportatifs, les déclarations. Cette classification sera critiquée par plusieurs auteurs notamment Searle, le disciple d'Austin.

2. La philosophie des actes de langage de Searle

John Rogers Searle est le disciple d'Austin. Comme son maître il cherche à décrire les circonstances dans lesquelles se réalisent les actes de langage. Cependant, les moyens utilisés à cette fin divergent d'un auteur à l'autre et c'est ce qui confère à la théorie de chacun de ces auteurs sa particularité. Le terrain sur lequel Searle conduit sa pensée est celui des règles. L'étude du phénomène linguistique en tant qu'acte de langage ne peut se faire sans une prise en compte réelle de cette notion. Il reproche à Austin de n'avoir pas insisté sur cette notion dans sa théorie ce qui, à son avis, fait de la théorie de ce dernier une analyse incomplète voire imparfaite des actes de discours. Pour parfaire la théorie il y introduit des concepts nouveaux tels que ceux de « Principe d'exprimabilité » et de « Règles sémantiques ». Ceux-ci constituent les concepts clés de sa théorie.

2.1. Le principe d'exprimabilité

Le principe d'exprimabilité est un principe important dans la théorie de Searle car il lui permet de mener à son terme le projet d'Austin, celui de réformer les théories logicistes de la signification. Ce principe stipule que : « tout ce que l'on peut vouloir signifier peut être dit » (J.R. Searle, 1972, p. 55). Autrement dit, tout ce que l'on peut vouloir signifier peut, en principe, être exprimé littéralement. Tel que posé, le principe exprime deux idées majeures. « Tout ce que l'on peut vouloir signifier peut être dit » La première idée est celle selon laquelle dans l'exercice de la parole, le langage peut être rendu toujours explicite. La seconde concerne le fait qu'une synthèse entre les deux principales orientations en philosophie du langage est possible. Ces deux idées peuvent être perçues sans ambiguïté si l'on remarque que le principe d'exprimabilité fait ressortir les deux éléments caractéristiques de la communication que sont : les intentions et les signes linguistiques. Le fait de pouvoir dire tout ce que l'on veut dire signifie qu'une combinaison entre les intentions et les signes linguistiques est toujours possible. Il n'y a pas d'intention qui ne soit pas explicitement exprimable dans le langage. S'il est possible de vouloir dire une chose, alors il existe des expressions dans le langage qui exprime cette chose. Au cas où les expressions ne seraient pas adéquates pour l'intention que nous manifestons

d'exprimer, il nous est toujours possible de transformer cette langue de sorte à pouvoir exprimer explicitement le contenu de notre pensée. Comme le précise J. R. Searle, (1972, p. 56) :

Toute langue dispose d'un ensemble fini de mots et de constructions au moyen desquels nous pouvons nous exprimer, mais si une langue donnée ou même toute langue quelle qu'elle soit, oppose à l'exprimable une limite supérieure, s'il y a des pensées qu'elle ne permet pas d'exprimer, c'est là un fait contingent et non une vérité nécessaire.

Toute pensée peut être exprimée explicitement et lorsque c'est le cas, l'auditeur comprend plus facilement l'acte illocutoire que tente d'accomplir son interlocuteur. Afin d'éviter les problèmes d'incompréhension, Searle recommande l'adoption de ce principe. Il permet entre autres de voir qu'une étude de la signification des phrases (sens et référence) n'est pas différente d'une étude des actes de langage (contexte des énoncés). Toutes deux se confondent. Searle, en plus de s'être opposé à la classification des actes illocutoires, s'était vivement opposé à la distinction locution-illocution faite par Austin car celle-ci, plutôt que de ramener à l'unité ces deux études les opposait. Il n'y a pas d'une part une étude qui se préoccuperait du dire des locuteurs et d'autre part une étude qui s'attacherait au faire des énoncés. Tout dire constitue un faire.

2.2. Notion de règles sémantiques

L'hypothèse de base sur laquelle repose les travaux de Searle est que « parler une langue, c'est adopter une forme de comportement régi par des règles ». (J. R. Searle, 1972, p. 52). En d'autres termes, c'est accomplir des actes selon des règles. Par cette hypothèse, Searle pose les règles comme ce qui constitue le fondement même des actes de langage, particulièrement des actes illocutionnaires. Cette hypothèse véhicule l'idée selon laquelle, c'est parce que des règles préexistent à l'usage du discours que telle ou telle expression vaut comme l'accomplissement d'un acte illocutionnaire. En clair, il aurait été impossible de parler d'acte de langage s'il n'existait pas de règles linguistiques. Comme le souligne Daniel Laurier, la caractéristique de la règle est qu'elle nous renvoie au domaine de l'action, ou du comportement intentionnel, et en particulier de l'action ou du comportement humain. Cependant, ce ne sont

pas tous les comportements qui sont gouvernés par des règles. Certains comportements sont le fait de simples régularités. Les comportements qui relèvent de cet ordre sont des comportements qui tombent sous le coup de régularités, tandis que ceux dits réglés sont des types de comportements qui obéissent à des règles. Ceux-là, sont ceux que l'on adopte au cours de la communication. Le langage est gouverné par des règles. Parler revient à suivre des règles, mais pas n'importe lesquelles selon Searle. Les règles de l'usage du discours sont d'une nature spécifique à savoir constitutive. Les règles du discours sont constitutives en ceci qu'elles définissent les conditions même de l'usage du discours. Leur forme caractéristique est : « X revient à Y » ou « X revient à Y dans la situation S ». Les actes de langage, reposent sur un système de règles de type, constitutif. L'hypothèse de base des travaux de Searle devra donc être comprise en ce sens-ci : parler une langue c'est accomplir des actes de langage conformément à des systèmes de règles constitutives. Pour la vérification de son hypothèse, Searle donne une formulation de ces règles. Celles-ci visent à donner les conditions d'emploi d'un marqueur de force illocutoire. Pour ce fait, elles sont dites sémantiques. Les règles de l'utilisation du langage, en plus d'être constitutives, sont sémantiques. Dire comme le fait Searle qu'il existe des règles au fondement du langage n'est chose nouvelle. En effet, Wittgenstein en parlait déjà sous une forme assez particulière dans les *Investigations philosophiques*. Nous pourrions constater cela à travers son analyse des jeux de langage.

3. Les jeux de langage wittgensteiniens

Le jeu de langage est un concept clé de la philosophie des investigations philosophiques de Ludwig Wittgenstein. Il apparaissait pour la première fois dans le *Cahier bleu* (1934) mais c'est dans les investigations philosophiques que Wittgenstein en donne une véritable explication (non pas une définition). C'est un terme employé métaphoriquement (comparaison entre jeu et langage) pour souligner les multiples usages que nous faisons des mots et expressions du langage. Ces mots et expressions avec lesquels nous jouons lorsque nous parlons peuvent recouvrir plusieurs sens selon les circonstances dans

lesquelles ils sont employés. Ainsi le mot jeu de Langage, lui-même, est employé dans plusieurs contextes pour désigner selon J. F Malherbe (1980, p. 22-23) :

- 1) Certaines formes primitives et simplifiées du langage. Lorsque par exemple les enfants apprennent à parler.
- 2) Le langage ordinaire de tous les jours avec l'ensemble des activités des opérations qui lui sont inséparablement liées.
- 3) Certains systèmes linguistiques particuliers qui font partie des activités dans lesquelles les mots prennent des sens particuliers.

Ces diverses circonstances dans lesquelles est employé le terme jeu de langage traduisent l'idée qu'il évoque : le jeu de la diversité. Il n'a pas un sens unique et il en va ainsi de tous les mots et expressions du langage. La signification d'un mot n'est pas figée, elle dépend de l'usage qu'on en fait. Comme peut le dire Wittgenstein la signification c'est l'usage. Il existe plusieurs manières de se servir du langage et toutes sont significatives. Les problèmes philosophiques proviennent d'analogies fortuites entre les usages d'une même expression linguistique dans différents jeux de langage. Ces problèmes pourront être résolus par une analyse adéquate de ces expressions, c'est-à-dire, en tenant compte de leur contexte d'émission.

Après la diversité des jeux de langage sur laquelle Wittgenstein attire l'attention, c'est leur caractère irréductible qui est mis en avant. Pour Wittgenstein, il existe une variété de jeux de langage (le jeu poétique, le jeu scientifique, le jeu économique, etc.) cependant, aucune caractéristique ne leur est commune à tous. Leur communauté provient d'une ressemblance de famille. Comme les membres d'une famille, les jeux de langage peuvent se ressembler mais ne sont jamais identiques. A travers la notion de jeu de langage, l'on peut voir dans le Wittgenstein des *Investigations philosophiques* un penseur qui se détache de l'auteur du *Tractatus logico-philosophicus*. Les idées avancées dans cet ouvrage, particulièrement celle selon laquelle « le sens de la proposition est son accord et son désaccord avec les possibilités de l'existence et de la non existence des états de choses » (L.Wittgenstein.1961, aph.4.2, p. 57) est limitée. Le langage dans le *Tractatus* est réduit à la description alors que la description n'est qu'une des façons multiples de se servir du langage. « Commander », « affirmer », « poser une question », « donner un ordre », « critiquer », « accuser », « féliciter », « menacer », « défier », etc. sont également,

dans le langage, des modes de signification. Tous ces modes de signification sont mis en exergue à travers la notion de jeu de langage. Par cette notion donc Wittgenstein parvient à l'extension de son analyse du langage.

Conclusion

Les analyses que font Austin, Searle mais aussi le second Wittgenstein, sont des études contextuelles de la signification des phrases. À travers les concepts qui sont mis en avant dans leurs différentes théories (acte de langage, usage, jeux de langage), ils montrent que le sens des phrases dépend des circonstances particulières dans lesquelles les phrases sont proférées. On ne peut saisir le sens réel d'une phrase si l'on ne s'accorde qu'à ne déterminer les conditions de vérité de celle-ci. À côté des conditions de vérité, il y a aussi à déterminer les conditions de satisfaction des phrases qui, elles, font entrer en scène les concepts de locuteur, de contexte, d'intention. Ces concepts sont les concepts phares de la pragmatique. Les concernant, il s'agit de savoir qui parle ? Et avec qui ? Quand et où les propos sont proférés ? Quel est l'intention de celui qui parle ? Et surtout, quelle est le contexte dans lequel s'inscrivent les propos du locuteur ? Ces questions, pour nos trois auteurs, jusque-là présentées, orientent mieux quant à la façon dont une phrase doit être comprise que celles qui se rapportent à sa vérité. Ainsi donc, chaque fois que nous voulons prendre la parole ou même déceler le sens des expressions d'un locuteur quelconque, il est important de se référer à la situation du discours dans laquelle nous nous situons.

Références Bibliographiques

AUSTIN John Langshaw, 1962, « Performatif-constatif », in *La philosophie analytique*, Paris, Les Éditions de Minuit, Collection « cahiers de Royaumont », pp. 271-304.

AUSTIN John Langshaw, 1970, *Quand dire, c'est faire*, Traduit de l'anglais par Gilles Lane, Paris, Éditions du Seuil, collection « L'ordre philosophique », 187 p.

FREGE Gottlob, 1971, *Écrits logiques et philosophiques*, traduit de l'allemand par Claude Imbert, Paris, Éditions du Seuil, Collection « l'ordre philosophique », 237 p.

Perspectives Philosophiques n°020A, Quatrième trimestre 2020

FREGE Gottlob, 1969, *Les fondements de l'arithmétique*, Traduit de l'allemand par Claude Imbert, Paris, Éditions du Seuil, Collection «L'ordre philosophique», 235 p.

LAURIER Daniel, 1980, *Introduction à la philosophie du langage*, Paris, Mardaga, collection « Philosophie et Langage, 317 p.

SEARLE John Rogers, 1972, *Les actes de langage essai de philosophie du langage*, traduit de l'anglais par Hélène Pauchard, Paris, Hermann, Collection « Savoir », 261 p.

WITTGENSTEIN Ludwig, *Tractatus logico-philosophicus suivi de Investigations philosophiques*, traduit de l'anglais par Pierre Klossowski, Gallimard, 364 p.